



## AVIS PUBLIC

### **Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise Scrutin du 5 novembre 2017**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Lucie Coallier, présidente d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1<sup>er</sup> septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-après, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **19 octobre 2017 à 17 h 30**;

et

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1<sup>er</sup> septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-après, une procuration au plus tard le **19 octobre 2017 à 17 h 30**.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le 19 octobre 2017 à 17 h 30**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Les formulaires de demande d'inscription (Formulaire SMR-9.2) ou de procuration (Formulaire SMR-9.1) sont disponibles au bureau de la présidente d'élection ou sur le site Web de la Ville en suivant le chemin d'accès suivant : menu du haut > La Ville > Conseil municipal > Élections > Élection générale 2017 > Informations aux électeurs. Les demandes prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec :

Lucie Coallier, présidente d'élection  
110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1  
Téléphone : 514 453-1751, poste 225 ou 226  
[lcoallier@ile-perrot.qc.ca](mailto:lcoallier@ile-perrot.qc.ca)

Le présent avis peut être consulté à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

**DONNÉ À L'ÎLE-PERROT**, ce 12 septembre 2017.

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier  
Présidente d'élection